Pouvoir Adjudicateur

Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges-Bellegarde

Mandataire

Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges

et de la Haute-Vienne

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ASCENSEUR EN REMPLACEMENT DE CELUI DE LA SALLE D'ARRIVEE SUR LE SITE DE L'AEROPORT DE LIMOGES-BELLEGARDE

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-4 du code de la commande publique

MARCHE DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Date limite de réception des offres : **LUNDI 19 OCTOBRE 2026**

Heure limite de réception des offres : **12 h 00**

Lieu de réception des offres :

Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr /

Table des matières

1. Objet du marché 3
2. Périmètre du marché 3
3. Description du besoin 3
 3.1 Installation existante 3
 3.2 Fonctionnalités attendues 7
4. Exigences environnementales, conditions de fabrication et traçabilité 8
5. Contraintes spécifiques du site 8
6. Dépose de l'ancien ascenseur 8
7. Travaux préparatoires 8
8. Montage et installation du nouvel équipement 8
9. Documentation technique 9
10. Planning prévisionnel 9

1. Objet du marché

L'objet du marché consiste en la fourniture et l'installation d'un ascenseur en remplacement de celui existant dans la salle arrivée de l'aéroport de Limoges-Bellegarde. Il s'agit de le remplacer avec une gestion des droits d'accès selon les étages desservis.

2. Périmètre du marché

L'ascenseur de la salle arrivée dessert 4 étages :

- **Etage -2** : zone côté piste avec un accès réglementé. L'accès à cette zone n'est utilisable que pour les bagages hors format dans sa phase descendante. En phase ascendante, utilisable par les personnes ayant les droits d'accès sur leur badge rouge sûreté
- **Etage -1** : zone côté ville dans l'aérogare au moment de l'arrivée sur le tarmac, les passagers, essentiellement les PMR, utilisent l'ascenseur pour monter en salle arrivée (niveau 0). Le personnel avec droit d'accès peut utiliser l'ascenseur pour monter au niveau 0 côté couloir ou niveau 1
- **Etage 0**, côté arrivée : salle arrivée dans l'aérogare
- **Etage 0**, côté couloir : la porte s'ouvre avec gestion de droits d'accès. Possibilité d'aller au -1 ou à l'étage +1 suivant les droits d'accès.
- **Etage 1** : zone privative des services administratifs, accessible uniquement par droit d'accès. Possibilité de descendre en zone 0 et -1 avec droit d'accès

3. Description du besoin

3.1 Installation existante

Etage	Photo
	 Boitier de commande à l'intérieur de l'ascenseur
-2 Etage en PCZSAR	 Utilisé pour récupérer les bagages hors format niveau 0

-1 Etage en zone publique	 A l'arrivée du vol, utilisation de l'ascenseur pour monter au niveau 0 en salle arrivée

0 Etage en zone publique	 Ascenseur face à l'escalator en salle arrivée.
0 Etage en zone publique	 Au même niveau, possibilité de sortir dans un couloir sans passer par la salle arrivée. Contrôle d'accès avec badge sûreté de technologie MiFare DesFire

1 Etage en zone publique mais avec accès privatif	 Porte de l'ascenceur au niveau 1 en zone privative pour aller dans les services administratifs. Gestion de droit d'accès avec badge sûreté. Possibilité de descendre aux étages 0 et -1.

3.2 Fonctionnalités attendues

Le nouvel équipement devra permettre les mêmes fonctionnalités que celles décrites précédemment en prenant en compte toutefois les ordres de priorité suivants :

- L'appel de l'ascenseur pour le niveau -2 sera obligatoirement prioritaire par rapport aux autres appels dans le cas du traitement des bagages hors format. Il n'y a que la personne au -2 qui peut appeler l'ascenseur.
- L'appel de l'ascenseur au niveau -1 afin de monter au niveau 0 côté salle arrivée (traitement PMR)

Le nouvel ascenseur devra répondre également aux exigences suivantes :

- Accès PMR
- Annonce vocale pour PMR
- Eclairage LED
- Main courante
- Miroir de courtoisie
- Portes automatiques
- Appel d'urgence
- Serrures sécurité (pour SSLIA ou maintenance)
- Afficheur de niveau dans l'appareil et à chaque étage
- Système de contrôle d'accès en lien avec la technologie MIFARE DESFIRE dans l'ascenseur. A chaque étage un boitier extérieur de contrôle d'accès est déjà installé et fonctionnel.
- Système anti-vandalisme
- Respect de la réglementation en vigueur dans un ERP

4. Exigences environnementales, conditions de fabrication et traçabilité

Le candidat précisera dans son mémoire technique toutes les informations nécessaires à évaluer leur engagement environnemental à la fois dans l'approvisionnement des matières premières, dans la fabrication, dans le conditionnement et la livraison de l'ascenseur.

La puissance et la consommation électrique de celui-ci devront être présentés dans le mémoire technique. La consommation dépendant de l'utilisation de celui-ci, présenter la conso annuelle sur une utilisation modérée et la consommation sur 1h pleine.

5. Contraintes spécifiques du site

Afin de facilité les travaux et de limiter les contraintes entre la zone publique et la Partie Critique de Zone Sûreté à Accès Réglementé (PCZSAR), il conviendra d'implanter à chaque étage des barrières HERAS avec occultant ou bâche devant toutes les portes d'accès de l'ascenseur. Les barrières Heras seront disposées de façon à pouvoir travailler devant la porte de chaque étage.

Ainsi l'ensemble des étages seront considérés comme étant en PCZSAR.

Toute personne travaillant en PCZSAR doit être titulaire d'un Titre de Circulation Aéroportuaire rouge qui est délivré après une enquête préfectorale (**délai environ deux mois**) et à l'issue d'une formation sûreté en e-learning (3 heures). La formation est payante (inférieure à 50€).

Les travaux se dérouleront donc en PCZSAR et nécessiteront à chaque entrée dans celle-ci un contrôle d'accès et une inspection filtrage des personnes et de leur véhicule conformément à la réglementation sûreté en vigueur.

6. Dépose de l'ancien ascenseur

La dépose de l'ancien ascenseur permettra de récupérer des pièces pour la maintenance de l'ascenseur du restaurant de même marque et technologie.

Ces pièces pourront être prise en compte par la société actuelle en charge de la maintenance préventive à savoir DUTREIX-SCHINDLER.

Une fois les pièces récupérées, l'ancien ascenseur sera évacué et pris en charge par le candidat retenu.

7. Travaux préparatoires

Le candidat apportera des précisions dans le mémoire technique (paragraphe 3) quant à l'organisation des travaux préparatoires à la mise en place du nouvel ascenseur.

Maçonnerie à envisager si dépose de l'équipement, nouvelles ouvertures à prévoir, renforts structurels…

8. Montage et installation du nouvel équipement

La livraison devra être planifiée avec le service infrastructures de l'aéroport afin d'organiser l'accompagnement du livreur jusqu'à la zone de dépose des équipements.

Afin d'éviter tout litige lors de la livraison, un représentant de la société retenue sera présent.

Pour ce faire, avant la livraison, la société devra transmettre au moins 48h ouvrables avant la venue du chauffeur et de toute autre personne, un fichier joint en annexe au format xlsx afin de réaliser une enquête de police pour autoriser ceux-ci à pénétrer en zone côté piste. Hors personne avec TCA rouge.

Une zone de stockage tampon de l'équipement pourrait être envisagée. Dans l'idéal, la livraison du nouvel appareil est à prévoir le jour du début de son installation.

Le montage et l'installation de l'ensemble des équipements seront à la charge du candidat retenu.

Lors de la notification du marché, la société retenue devra se rapprocher du fournisseur INEO/EQUANS en charge de notre contrôle d'accès. Les coordonnées de la société seront transmises à ce moment-là. Si toutefois des éléments techniques sont nécessaires sur ce sujet aux candidats pour approfondir leur offre, la société sera sollicitée.

Le candidat devra mentionner la durée de garantie des équipements, la durée d'approvisionnement possible des pièces de l'ascenseur.

9. Documentation technique

La documentation technique et les DOE devront être fournis en Français.

10. Planning prévisionnel

Nous proposons une installation du nouvel ascenseur dans la période du programme hiver, à savoir février 2027 à mars 2027.

Un planning prévisionnel sera présenté par phases :

- Commande de l'ascenseur
- Installation de chantier
- Dépose de l'existant
- Travaux préparatoires
- Installation de l'équipement
- Travaux électriques
- Essais et mise en service

Le marché débute à compter de la date de notification (commande) et la période d'exécution des travaux est à compter du 1er février 2027 jusqu'au 15 mars 2027, date impérative de fin d'installation et de mise en service.